MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

passé en procédure adaptée

COMMUNE DE VAL BUËCH-MÉOUGE
Village de RIBIERS

Mairie
15, Grand'Rue – Ribiers
05300 VAL BUËCH-MÉOUGE

Réhabilitation d'un bâtiment patrimonial en logements communaux PMR avec espaces communs - Ribiers

Règlement de la Consultation (RC)

Date et heure limites de réception des candidatures
Le 14 décembre 2026 à 12 heures

IT05 ingénierie territoriale Hautes-Alpes

SOMMAIRE

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION 3

1.1. MODE DE CONSULTATION 3
1.2. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 3
1.3. NOMENCLATURE 3

2. PROGRAMME – MISSIONS CONFIEES AU MAITRE D'ŒUVRE 4

3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 4

4. MODALITES DE SELECTION DU CANDIDAT 4

4.1. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE SELECTION : 4
4.2. PRESENTATION DES OFFRES 5
4.2.1. MODALITES DE LA CANDIDATURE 5
4.2.2. COMPOSITION DES MEMBRES L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE 5

5. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DE L'OFFRE 5

6. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES 7

7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES 9

7.1. TRANSMISSION ELECTRONIQUE 9
7.2. TRANSMISSION SUR SUPPORT PAPIER 10

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 10

8.1. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS 10
8.2. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES 10
8.3. VISITES SUR SITE ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE 11

9. PROCEDURES DE RECOURS 11

1. Objet et étendue de la consultation

Le présent règlement a pour objet de fixer les modalités de la consultation en vue de la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de procéder à la réhabilitation d'un bâtiment patrimonial en logements communaux avec espaces communs situés dans le centre historique du village, Place de la Fontaine, à Ribiers (Commune de Val Buëch-Méouge).

À titre indicatif, l'enveloppe financière allouée aux travaux par le maître d'ouvrage est de **1 300 000 € HT** (valeur octobre 2026) hors dépollution amiante et plomb.

L'établissement public à caractère administratif IT05 (Ingénierie Technique 05) au travers de la Direction des bâtiments du Département des Hautes-Alpes, est chargé d'assister la Commune dans ses fonctions de maître d'ouvrage.

1.1. Mode de consultation

La présente consultation, lancée selon une procédure adaptée, est soumise notamment aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et du livre IV du Code de la commande publique.

Dans le cadre de cette consultation, le maître d'ouvrage prévoit une négociation telle que le permettent les dispositions de l'article R.2123-5 du Code de la commande publique.

En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera via le profil acheteur et précisera toutes les modalités utiles de la négociation.
Les termes de la négociation pourront porter sur l'ensemble des caractéristiques de l'offre (prix, qualité, délais, etc.).

Toutefois, dans l'hypothèse où les offres initiales apporteraient entièrement satisfaction, le maître d'ouvrage se laisse la possibilité d'attribuer le marché sans négociation. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

1.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

1.3. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Classification principale	*Classification complémentaire*
71221000-3 Services d'architecte pour les bâtiments	71200000-0 Service d'architecture

2. Programme – Missions confiées au maître d'œuvre

Les caractéristiques de ce projet ainsi que les missions confiées au maître d'œuvre sont décrites dans le programme joint à cette consultation qui constitue le cadre dans lequel les candidats doivent répondre.

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation mis à disposition par le maître d'ouvrage comprend :

- le présent règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement et ses annexes ;
- le CCAP ;
- le programme du maître d'œuvre et son annexe « contenu des éléments de mission MOE",

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : http://marchespublics.hautes-alpes.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique n'est autorisée.

4. Modalités de sélection du candidat

4.1. Déroulement de la procédure de sélection :

Étape 1 :

1. Classement des offres en fonction des critères de jugement portés à l'article 6 du présent règlement
2. Sélection du candidat

Étape 2 (en cas de négociation) :

1. Négociation avec les trois premiers candidats mandataires issus du classement durant laquelle seront abordés les différents éléments de cette opération tels que :

- L'aptitude du groupement proposé par le candidat au travers les compétences et la qualité des intervenants de son équipe de maîtrise d'œuvre ;
- Les besoins à satisfaire et contraintes du programme ; les trois références significatives de projets en cours ou réalisés présentées au stade de la candidature pourront servir de support à cette discussion ;
- La cohérence du calendrier prévisionnel relatif aux premières études du projet par rapport au contexte de cette opération ;
- Les justifications des forfaits de rémunération proposés par le candidat au regard de la complexité du projet et de l'étendue de la mission globale à réaliser ;

- Les conditions des clauses contractuelles du marché de maîtrise d'œuvre (taux de tolérance, les pénalités, le mode de dévolution des marchés de travaux …).

2. Analyse finale des offres puis classement des trois soumissionnaires
3. Sélection du candidat

4.2. Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.
Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis.

4.2.1. *Modalités de la candidature*

Les candidats peuvent faire acte de candidature individuelle ou en groupement réunissant obligatoirement et uniquement des compétences en architecture.
Le mandataire du groupement sera obligatoirement un architecte DPLG ou ayant un diplôme équivalent.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer à ce stade aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, le groupement attributaire pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer à la demande du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

4.2.2. *Composition des membres l'équipe de maîtrise d'œuvre*

Le candidat présentera dans son offre, les membres de son équipe pour couvrir la totalité des domaines de compétences suivants : architecture (mandataire), ingénierie structures, thermique, fluides (électricité, chauffage, ventilation), économie de la construction, OPC. L'exclusivité des BET n'est pas exigée.

5. Contenu du dossier de candidature et de l'offre

Le dossier de candidature devra être constitué des pièces suivantes :

1. Le formulaire DC1 (lettre de candidature) complété par les représentants qualifiés des candidats ayant vocation à être titulaires du contrat.
2. Le formulaire DC2 (déclaration du candidat). En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

 Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 et DC2 ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces

documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

a) Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance nº 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 ,46 et 48 de l'ordonnance nº 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

b) Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

c) Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Au titre des expériences professionnelles et références :
 Liste d'opérations réalisées durant les cinq dernières années faisant apparaître : le maître d'ouvrage ; la nature du projet ; l'année de réalisation ; le montant des travaux ou de l'opération.

3. Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats architectes :

- Diplôme dressé par l'ordre des architectes ou équivalent (architecte français membre de l'ordre ou étranger possédant un diplôme équivalent au sens de la Directive n°85384 visant la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture).

4. Le certificat de visite dûment signé par un représentant de la Commune.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Ces dispositions ne s'appliquent pas en cas d'absence de l'attestation de visite dûment visée. En cas d'absence de celle-ci, la candidature sera déclarée irrecevable.

Le dossier contenant l'offre devra être constitué des pièces suivantes :

1. **Une note méthodologique (2 pages maximum, Arial 12, format A4)** présentant :
 - la composition de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations ;
 - la répartition détaillée des tâches si l'offre est présentée en groupement ;
 - les modalités de réalisation de chaque élément de mission ;
 - la compréhension du programme et du site ;

2. **Trois références significatives de projets en cours ou réalisés (uniquement par les architectes) en rapport ou présentant des similitudes avec l'objet de ce marché sur format A3.**

 La présentation de ces références est libre ; elle peut comporter des photos, plans, croquis et annotations notamment sur les caractéristiques de ces réalisations.

 Devront être précisés : le maître d'ouvrage, la nature du projet, le stade d'avancement du projet ou l'année de réalisation et le montant des travaux ou de l'opération

3. **Une note (2 pages maximum, Arial 12, format A4) sur la réhabilitation énergétique et la qualité environnementale du bâtiment** présentant :
 - la stratégie et les outils pour concilier la préservation architecturale d'un bâtiment ancien avec les objectifs de décarbonation,
 - les solutions proposées pour garantir le confort d'été face au changement climatique sans recours systématique à la climatisation
 - l'intégration de matériaux de réemploi ou biosourcés (filières locales).

4. **L'acte d'engagement (AE) et ses annexes** dans lesquelles sont portées la décomposition des honoraires par mission et éléments de mission ainsi que la répartition par cotraitant.

6. Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères de jugement suivants :

1. La valeur technique, appréciée selon :
 1.1. La note méthodologique, permettant d'apprécier :
 - Les aptitudes de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations (expérience professionnelle des intervenants, complémentarité des profils) ;
 - La pertinence de l'organisation et du mode opératoire choisis pour la réalisation de l'ensemble des prestations ;
 - La qualité de la perception du programme ;

 1.2. La qualité architecturale et technique des références présentées.

2. Le prix, apprécié selon les éléments produits dans l'acte d'engagement.

3. La valeur stratégie d'éco-conception appréciée selon la note sur la réhabilitation énergétique et la qualité environnementale du bâtiment

Modalités de la notation et des pondérations :

Critères	Pondération
1. Valeur technique au regard :	50
1.1 Contenu de la note méthodologique	*25*
1.2 Qualité des références	*25*
2. Prix des prestations	40
3. Valeur stratégie d'éco-conception au regard : Contenu de la note réhabilitation énergétique et la qualité environnementale du bâtiment	10

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Barème de la notation sur 10 :
- Très satisfaisant :10 à Satisfaisant : 7,5
- Satisfaisant :7,5 à Moyen : 5
- Moyen : 5 à Insuffisant : 2,5
- Insuffisant : 2,5 à hors sujet ou non abordé : 0

La valeur technique est en premier lieu notée sur 10 puis il est appliqué la formule :
(note obtenue / 10) x pondération.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente

La somme des notes par critère constituera la note globale du candidat. Il s'en suivra un classement des offres.

7. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1. Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage, à l'adresse URL suivante :
http://marchespublics.hautes-alpes.fr

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré «hors délai» si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé Usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde», ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de Val Buëch-Méouge
15, Grand'Rue – Ribiers
05300 VAL BUËCH-MÉOUGE

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Word, Excel, DWG, PDF et/ou format compatible.
La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7.2. Transmission sur support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8. Renseignements complémentaires

8.1. Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, utiles ou nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront faire parvenir une demande par l'intermédiaire du profil acheteur du maître d'ouvrage à l'adresse URL suivante : http://marchespublics.hautes-alpes.fr

Les questions ou demandes devront parvenir au plus tard **10 jours** avant la remise des plis.
Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **6 jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2. Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

8.3. Visites sur site et/ou consultations sur place

Une visite sur site est obligatoire.
L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.
Toutes le visites devront être réalisées au moins 8 jours avant la date de remise des offres.
Les candidats devront préalablement prendre un rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie par téléphone au : 04 92 63 20 16. Un certificat de visite sera remis à l'issue de la visite.

9. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Marseille
31, rue Jean-François Leca
13 235 MARSEILLE CEDEX 02

Tél : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 89
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Marseille
31, rue Jean-François Leca
13 235 MARSEILLE CEDEX 02

Tél : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 89
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr